

Refuser l'expulsion de l'imam Hassan Iquioussen Défendre nos droits démocratiques

Le préfet du Nord a promulgué vendredi 28 juillet un arrêté d'expulsion contre l'imam Hassan Iquioussen. Le jour même le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin présente à la presse les motifs de cette décision : « Ce prédicateur tient depuis des années un discours haineux à l'encontre des valeurs de la France, contraire à nos principes de laïcité et d'égalité entre les femmes et les hommes. Il sera expulsé du territoire français. »

Quatre jours après le même Darmanin se fait applaudir à l'assemblée par les 89 députés du Rassemblement National dévoilant ainsi les véritables objectifs de l'opération de communication et de la mise en scène médiatique de Macron par l'intermédiaire de son ministre de l'intérieur : résoudre sa crise de légitimité et ses difficultés liées à l'absence de majorité absolue à l'assemblée nationale en proposant au Rassemblement National les bases d'un consensus [sécuritaire, anti-immigré, islamophobe, etc.]. Les travailleurs n'ont rien à gagner à ce type de consensus qui ne peut que diviser encore plus notre classe, faire diversion sur nos véritables problèmes et diffuser le venin du racisme en général et de l'islamophobie en particulier. Ils ont au contraire, beaucoup à perdre, car cette expulsion signifie un pas de plus dans la destruction de nos droits démocratiques qui va de pair avec celle de nos conquêtes sociales.

Une décision scandaleuse

Hassan Iquioussen est en effet né en France, est père de 5 enfants et de quinze petits enfants et dispose d'un titre de séjour de 10 ans. Jusqu'à une époque récente il était en raison de ces caractéristiques inexpulsable, la loi française stipulant l'in-expulsabilité des étrangers arrivés en France avant l'âge de 13 ans et à fortiori de ceux qui y sont nés et qui ont toute leur histoire et leur famille dans l'hexagone. Cela ne voulait pas dire que ces personnes bénéficiaient d'une impunité en cas de délit mais simplement que ceux-ci devaient être jugés dans l'hexagone et les peines prononcées exécutées en France. Ce sont les récentes lois « sur le séparatisme » et « Asile immigration » [que le rassemblement communiste avait déjà dénoncée comme liberticide] qui rendent possible légalement une expulsion qui divise une famille. Mais le scandale ne s'arrête pas à là. Ces lois et cette première mise en application transfèrent à l'administration un pouvoir nouveau sans passage par la case de la justice. Elles s'inscrivent ainsi dans le processus de dérégulation généralisée que veut instaurer le capitalisme mondialisé [destruction du droit du travail, remise en cause du pouvoir des prud'hommes, etc.]. Enfin cette expulsion est un cadeau de mariage à l'extrême-droite qui en annonce d'autres. Déjà Darmanin annonce son intention d'un nouveau projet de loi à la rentrée visant à lever les obstacles

à l'expulsion et en particulier la fameuse clause d'in-expulsabilité pour les étrangers entrés en France avant 13 ans. Une nouvelle fois il s'agit de canaliser la colère sociale grandissante vers des cibles bidon, de détourner l'opinion publique populaire vers de faux débats.

Les intérêts de notre classe

Nous ne partageons, bien entendu, pas les opinions et points de vue de cet imam. Notre programme communiste est même à l'antipode de plusieurs de ceux-ci. La question n'est pas là. Ce que nous défendons ce sont nos droits démocratiques. Ce que nous refusons c'est l'instrumentalisation des luttes contre l'antisémitisme et le sexisme d'une part et de la laïcité d'autre part à des fins racistes et islamophobes. Rappelons que la banalisation de ce type de mesure ces dernières années [dissolution du CCIF, du CRI, du comté Palestine vaincra, du comité action Palestine, etc.] a été de pair avec la montée des atteintes à nos droits syndicaux, avec l'intensification de la répression antisyndicale et avec des violences policières contre nos manifestations grandissantes. Toutes ces attaques s'inscrivent dans le même processus de fascisation promu par les nantis en prévision des explosions populaires prévisibles du fait de l'ampleur de la régression sociale que nous subissons.

Se taire c'est être complice

Cette mesure scandaleuse n'a suscité que peu de réaction de condamnation [comme pour la loi sur le séparatisme] par peur d'être accusé d'« islamogauchisme » et de complaisance avec des « islamistes ». Une telle situation ne peut que renforcer le processus de fascisation. Rappelons qu'une des leçons de l'histoire du mouvement ouvrier est que les droits ne se divisent pas. A chaque fois que nous avons toléré une atteinte aux droits pour certains celle-ci s'est généralisée à tous ensuite. Comme le disait le pasteur Martin Niemöller pour la seconde guerre mondiale :

« Quand les nazis sont venus chercher les communistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas communiste.

Quand ils ont enfermé les sociaux-démocrates, je n'ai rien dit, je n'étais pas social-démocrate.

Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste.

Quand ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour protester. »